

OFFRE D'EMPLOI ETUDIANT	
Service/Composante Direction	IRES
Activité	Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales , actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable
Descriptif de l'activité	Les stages Hippocampe sont conduits en direction des élèves du secondaire par l'IRES d'Aix-Marseille département de l'UFR Sciences de l'AMU et l'I2M (Institut de Mathématiques de Marseille). Les stages ont comme objectifs de participer à la diffusion de la culture scientifique, ainsi que la lutte contre la désaffection des élèves pour les filières scientifiques et le développement de l'esprit scientifique. Au sein d'une équipe composée d'un responsable enseignant chercheur et de 3 tuteurs, vous êtes en charge de l'accueil et l'accompagnement des élèves avec comme fil conducteur : placer l'élève dans la situation du chercheur, lequel construit un savoir personnel avant de le structurer et de le transmettre .
Profil et aptitudes requis	Profil : Etudiants des Masters : Mathématiques et Applications (Agreg, Maths-Fonda, IMD, CEPS, Didactique) ; Mathématiques appliquées, statistiques(MASS, IMSA, DS); M2 MEEF; Master Physique et Master Informatique. Aptitudes : savoir accompagner, encadrer, être à l'écoute des élèves de la troisième à la terminale. Expérience ou au moins un appétit pour la recherche en mathématiques et en informatique fondamentale.
Nombre de poste	6 postes (1 par stage Hippocampe)
Localisation (préciser le(s) campus ou site(s) d'intervention)	IRES - Campus Luminy
Nombre d'heures global	30h par étudiant (1 stage = 30 heures)
Dates ou période Horaires de travail	3 jours (lundi-mardi-mercredi) par stage de septembre à décembre
Rémunération	1 SMIC
Contact pour tout renseignement sur cette offre	Nom/prénom : Caniparoli Nathalie Tel : 0413942062 Mel : nathalie.caniparoli@univ-amu.fr
Dossier à télécharger	http://procedures.univ-amu.fr/drh/fo-drh-1004-dossier-recrutement-etudiant
A retourner à l'adresse	Mel : nathalie.caniparoli@univ-amu.fr
Avant le	Au fil de l'eau

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas étudié

Vous ne pouvez pas postuler pour un contrat étudiant si vous bénéficiez d'un contrat doctoral ou de tout autre contrat de travail avec une autre université ou un organisme de recherche (CNRS, INSERM etc)